



La Médiation environnementale

Sous le haut parrainage de



OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION



Permettre à chaque stagiaire de l'ANM

- ✓ **d'approfondir** ses compétences propres au processus général de la médiation
- ✓ **d'appréhender** le contexte et les spécificités de la médiation environnementale
- ✓ **d'acquérir** une méthodologie spécifique des techniques en médiation environnementale
- ✓ **d'adapter** sa propre posture à la médiation environnementale

SPECIFICITES DE LA WEB FORMATION 2020



Permettre à chaque stagiaire de l'ANM

- ✓ **de se former sans se déplacer**
- ✓ **d'accéder** à un enseignement interactif dispensé par web-présentiel et e-learning

METHODOLOGIE



Permettre à chaque stagiaire de l'ANM d'avoir accès à une formation dispensée par :

- ✓ un formateur référent ANM, praticien de la médiation conventionnelle comme judiciaire
- ✓ avec un enseignement interactif partagé en
 - enseignements théoriques dispensés en e-learning (40%)
 - mise en pratique dispensés en web-présentiel (60%)afin d'acquérir les bonnes techniques nécessaires à l'exercice de la médiation environnementale

DURÉE



- ✓ **20h validantes**
 - Présentiel virtuel 11h00 dont 6h consacré à la mise en pratique
 - E-learning (9h)

PUBLIC



-
- ✓ Pré-requis médiateur, experts, magistrats, avocats, fonctionnaire territorial et d'état formé ou en formation médiation

TARIFS 2020



Adhérent ANM	:	400 euros
Non-adhérent	:	600 euros
Participant extérieur	:	900 euros



PROGRAMME

(Accès à la salle virtuelle réservé uniquement aux inscrits)

Module I | Contexte de la médiation environnementale

- **Dates :**

26 juin 2020	10h00-12h30	<u>2h30</u>
10 juillet 2020	10h00-12h30	<u>2h30</u>
18 septembre 2020	10h00-12h30	<u>2h30</u>
9 octobre 2020	10h00-12h30	<u>2h30</u>
20 novembre 2020	10h00-12h30	<u>2h30</u>
- **Objectif :** Appréhender le contexte international, national propre à la médiation administrative

Module II | Processus & Spécificités de la médiation environnementale

- **Dates :**

26 juin 2020	14h00/16h30	<u>2h30</u>
10 juillet 2020	14h00/16h30	<u>2h30</u>
18 septembre 2020	14h00/16h30	<u>2h30</u>
9 octobre 2020	14h00/16h30	<u>2h30</u>
20 novembre 2020	14h00/16h30	<u>2h30</u>
- **Objectif :** Acquérir les étapes du processus, la technique, la spécificité du médiateur administratif, les contraintes ainsi que l'issue du processus

Module III | Mise en situation conventionnelle

- **Dates :**

27 juin 2020	9h00/12h00	<u>3h00</u>
11 juillet 2020	9h00/12h00	<u>3h00</u>
19 septembre 2020	9h00/12h00	<u>3h00</u>
10 octobre 2020	9h00/12h00	<u>3h00</u>
21 novembre 2020	9h00/12h00	<u>3h00</u>
- **Objectif :** Apprendre à se positionner en tant que médiateur environnemental conventionnel

Module IV | Mise en situation judiciaire

- **Dates :**

27 juin 2020	14h00/17h00	<u>3h00</u>
11 juillet 2020	14h00/17h00	<u>3h00</u>
19 septembre 2020	14h00/17h00	<u>3h00</u>
10 octobre 2020	14h00/17h00	<u>2h30</u>
21 novembre 2020	14h00/17h00	<u>2h30</u>
- **Objectif :** Apprendre à se positionner en tant que médiateur environnemental judiciaire



SINGLA Laure

Docteur en droit , Spécialiste des questions de stratégie sécuritaires
Observateur international CIDCE Près du Groupe de l'Environnement
des Nations Unies(GME- PNUE)

Expert de justice Près la Cour d'Appel de Montpellier (D-04.05
Stratégie et politique générale d'entreprise, D-05 conflits sociaux,
E.03.01 Pollution Air E-08.01 Transport aérien (Usages-usagers),
membre CNEJE

Médiateur Près les juridictions judiciaires et administratives, membre
fondateur CEMJ, référencé Secteur aéronautique France AVSA-SNPNC
-SPL, et secteur Urbanisme-Immobilier-Construction durable
Formateur référent ANM & chargée d'enseignements universitaires